

COMMISSION SPECIALE

Chargée par le Conseil d'étudier les recommandations du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter un crédit de \$1,270 en rapport avec la traverse de l'avenue Regent.

Compte rendu de l'assemblée du 29 décembre 1914.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, Létourneau, Macdonald, O'Connell, Barbeau.

M. l'échevin Macdonald est choisi comme président de la Commission.

Le secrétaire soumet une résolution du Conseil en date du 14 décembre 1914, nommant cette Commission et lui référant pour étude et rapport un rapport du Bureau des Commissaires, recommandant de voter une somme de \$1,270 pour construire des passerelles pour piétons au-dessus des voies de la Compagnie de Chemin de Fer du Pacifique Canadien, avenue Régent et avenue Girouard, quartier Notre-Dame de Grâce.

Et un débat s'engageant, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant de rejeter le rapport du Bureau des Commissaires, à cause des conséquences sérieuses que peut entraîner l'adoption du principe que semble vouloir établir le Bureau des Commissaires, car si des passerelles sont construites dans le quartier Notre-Dame de Grâce, au-dessus de la voie de la Compagnie de Chemin de Fer du Pacifique Canadien, comment la Cité pourra-t-elle refuser de se rendre aux demandes qui lui seront certainement faites par d'autres citoyens pour la construction de passerelles aux centaines d'endroits où il y a des traverses à niveau?

De recommander de plus que le Bureau des Commissaires soit prié de trouver d'autres moyens de régler cette question et de suggérer que ledit Bureau s'entende avec la Compagnie de Chemin de Fer du Pacifique Canadien pour qu'elle laisse traverser les citoyens sur sa voie, non seulement aux avenues Régent et Girouard, mais aussi aux autres rues qui aboutissent à sa voie dans le quartier Notre-Dame de Grâce.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

SPECIAL COMMITTEE

Appointed to consider the recommendation of the Board of Commissioners to vote an appropriation of \$1,270 in connection with the crossing on Regent avenue.

Report of meeting held on the 29th December 1914.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Létourneau, Macdonald, O'Connell, Barbeau.

Ald. Macdonald was appointed Chairman of said Committee.

The Secretary submitted a resolution of Council dated the 14th December 1914, appointing this Committee and referring to it for examination and report, a report from the Board of Commissioners recommending that a sum of \$1,270 be voted for the construction of foot-bridges over the C. P. R. Coy's tracks, on Regent and Girouard avenues, Notre-Dame de Grâce Ward.

And, a debate arising,

It was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the Board of Commissioners' report be rejected, owing to the serious consequences which might result from the adoption of the principle which the Board of Commissioners seems to have the intention of establishing, because, if foot-bridges are erected in Notre-Dame de Grâce Ward, over the C. P. R. Coy's tracks, how can the City refuse to comply with requests which will certainly be made by other citizens for the construction of foot-bridges at hundreds of places where there are level crossings.

To further recommend that the Board of Commissioners be requested to find other means of settling this question and to suggest that said Board arrange with the Canadian Pacific Railway Company, in order that the citizens may be allowed to cross its tracks not only at Regent and Girouard avenues, but also at the other streets which abut on its track, in Notre-Dame de Grâce Ward.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.